Syndicat national CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

STATUTS : UNE ÉCOLE QUI NE MAÎTRISE PLUS SON PROGRAMME

Le diagnostic semble se confirmer. Pour l'ENG un retour sur les bancs de l'ENG s'impose. Certains mauvais esprits diront que, tant mieux, l'administration bénéficie des meilleurs formateurs de tous les services judiciaires, en statuts et en droit de la fonction publique. Malgré la situation catastrophique des finances, puisque les formateurs sont sur place, cette formation continue ne coûtera pas trop cher en frais de déplacement...

Cela permettra sans doute de débloquer quelques crédits pour prendre en charge les frais d'hébergement des DSGJ stagiaires des promotions A2023C01 et X01. **En effet, pour ces collègues, c'est l'ascenseur émotionnel !** Après avoir craint pendant des mois un choix de poste en distanciel, les stagiaires ont été, comme nous, heureux d'apprendre que leur mobilisation et les interventions conjointes des organisations syndicales saisies – dont la CGT CSJ – ont fini par payer. Mais cette victoire collective a été de courte durée puisque, depuis, l'ENG semble freiner des quatre fers s'agissant des frais de déplacements occasionnés par ce choix de poste en présentiel mais délocalisé à Paris, dans les locaux du Millénaire.

Après de trop nombreux échanges entre direction et représentants de promotion, alors que le droit de la fonction publique ne présente aucune ambiguïté, nous avons interrogé l'administration sur ces frais et leur remboursement : **nuitée la veille du choix, nuitée le soir du choix et repas entre leur départ depuis leur lieu de stage et leur retour sur leur lieu de stage.** Saisine restée à ce jour sans réponse...

Pourtant, les DSGJ stagiaires ont toutes et tous reçu une ***« convocation collective valant ordre de mission »***, délivrée par la directrice de l'ENG et signée par le DAP, le 4 septembre 2024.

L'article 3-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat est pourtant bien connu de l'administration qui l'enseigne à tous les élèves des différentes promotions....

Ainsi, l'ENG donne l'ordre à nos collègues de se présenter au ministère le lundi 30 septembre 2024 au plus tard à 11h00 ce qui impose pour la plupart d'entre eux, qui ne sont pas franciliens, de trouver une solution de logement pour la veille. Même chose pour le retour. Comme le choix de poste durera a minima 2 heures, la majorité d'entre eux ne pourront pas rentrer chez eux le jour même, en partant après 15h30...

Imposer une telle dépense à 230 DSGJ stagiaires est illégal en plus d'être inacceptable.

Zéro pointé ! L'ENG doit revoir sa copie... Attendre une décision des juridictions administratives à verser les indemnités dues ferait assurément à l'ENG une réputation de cancre !

À Paris, le 24 septembre 2024

Cour d'appel – 34 quai des orfèvres – Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75001 PARIS
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : https://cgt-justice.fr